



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

## BUREAU

Séance du 07 Mars 2023

DÉLIBÉRATION : B-23/001

VALIDATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE CADRE D'UN  
CONTENTIEUX AVEC UN LOCATAIRE

Monsieur BAKOWSKI a assigné Presqu'Île Habitat devant la commission de conciliation des litiges locatifs de la Manche, le 26 janvier 2023, afin d'obtenir réparation de différents préjudices qu'il estime avoir subi dans le cadre du bail locatif le liant à notre Office.

Au terme de sa demande, Monsieur BAKOWSKI a sollicité une indemnisation.

Dans le cadre de la commission de conciliation des litiges, il a été convenu d'un protocole d'accord afin de répondre à cette demande.

Le présent protocole, confidentiel, est présenté aux membres du Bureau.

Le Bureau autorise la Directrice Générale par intérim à signer ce protocole d'accord confidentiel.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 07 Mars 2023

Copie certifiée conforme

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Estelle BUAULD

LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN



L'an deux mille vingt-trois, le 07 Mars à 14<sup>h</sup>00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 27 Février 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :**

- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président, MM DELMAZURE, LEQUILBEC
- ☞ Mme MARWAN

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:**

- ☞ Mme BONNEMAINS
- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

**À TITRE CONSULTATIF :**

- ☞ Mme RUAULD, Directrice Générale par intérim
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique Administration Générale
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale



# Acte à classer

B2023-001

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-10T09-21-29.00 ( MI243669441 )

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20230307-B2023-001-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Validation d'un protocole d'accord dans le cadre d'un contentieux avec un locataire

Date de décision : 07/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : B-23-001 VALIDATION PROTOCOLE ACCORD.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/03/23 à 09:21

Date 10/03/23 à 09:21

Date 10/03/23 à 09:32

Par BOISSET Martine

Par BOISSET Martine



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

**BUREAU**

Séance du 07 Mars 2023

DÉLIBÉRATION : B-23/002

**VALIDATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE CADRE D'UN  
CONTENTIEUX AVEC UN LOCATAIRE**

Madame DIABATE a assigné Presqu'île Habitat devant la Commission de Conciliation des Litiges Locatifs de la Manche, le 26 Janvier 2023, afin d'obtenir réparation de différents préjudices qu'elle estime avoir subi dans le cadre du bail locatif le liant à notre Office.

Au terme de sa demande, Madame DIABATE a sollicité la commission pour un effacement de dette.

Dans le cadre de la Commission de Conciliation des Litiges, il a été convenu d'un protocole d'accord afin de répondre à cette demande.

Le présent protocole, confidentiel, est présenté aux membres du Bureau.

Le Bureau autorise la Directrice Générale par intérim à signer ce protocole d'accord confidentiel.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 07 Mars 2023

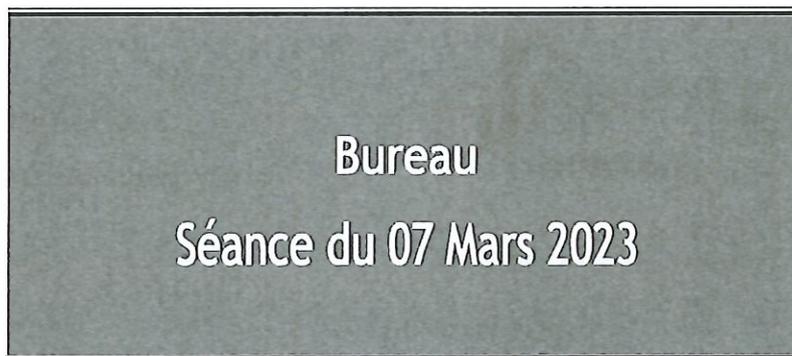
Copie certifiée conforme

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



Estelle RUAULD

Gilbert LEPOITTEVIN



L'an deux mille vingt-trois, le 07 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 27 Février 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :**

- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président, MM DELMAZURE, LEQUILBEC
- ☞ Mme MARWAN

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:**

- ☞ Mme BONNEMAINS
- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

**À TITRE CONSULTATIF :**

- ☞ Mme RUAULD, Directrice Générale par intérim
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique Administration Générale
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale



# Acte à classer

B2023-002

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-10T09-21-29.01 ( MI243669442 )

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20230307-B2023-002-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Validation d'un protocole d'accord dans le cadre d'un contentieux avec un locataire

Date de décision : 07/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [B-23-002 VALIDATION PROTOCOLE ACCORD.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/03/23 à 09:21

Par [BOISSET Martine](#)

Transmis

Date 10/03/23 à 09:21

Par [BOISSET Martine](#)

Accusé de réception

Date 10/03/23 à 09:36



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 07 Mars 2023

DÉLIBÉRATION : B-23/003

CHERBOURG-EN-COTENTIN - IMPASSE ORANGE - CONVENTION DE  
SERVITUDE ENTRE PRESQU'ÎLE HABITAT ET ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS envisage d'effectuer des travaux de renouvellement du branchement électrique, qui doivent emprunter les parcelles AT 308-365-405-403-400-398-395-393-391-389-387-385, propriété de Presqu'Île Habitat.

Cette intervention nécessite les travaux suivants :

- la pose de 2 câbles BT souterrains de 76 mètres,
- le pose d'une borne type ECP2D,
- le déplacement d'une borne type REMBT.

À l'issue de ces travaux, la société Enedis sollicite le bénéfice de servitude de réseau.

Ainsi, il convient d'établir une convention de servitude entre Enedis et Presqu'Île Habitat qui génère des droits et obligations pour les deux parties.

Presqu'Île Habitat conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander, pour quelque motif que ce soit, l'enlèvement ou la modification de l'ouvrage désignés ci-dessus.

Le Bureau autorise la Directrice Générale par intérim à signer la convention à intervenir avec la société Enedis qui prendra effet à compter de la date de la signature. Elle est conclue pour la durée des ouvrages concernés.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 07 Mars 2023

Copie certifiée conforme

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

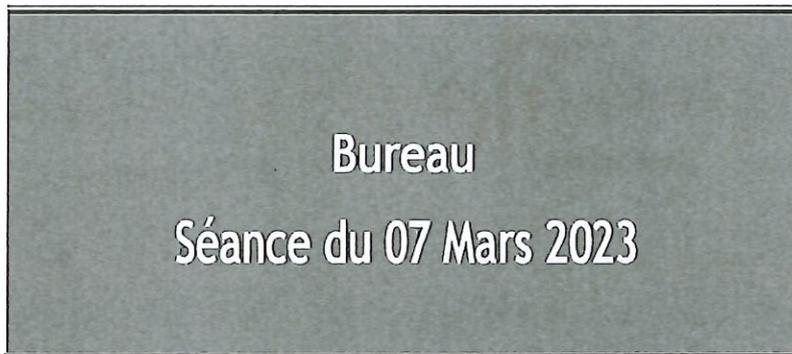


Estelle RUAULD

LE PRÉSIDENT



Gilbert LEPOITTEVIN



L'an deux mille vingt-trois, le 07 Mars à 14<sup>h</sup>00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 27 Février 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :**

- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président, MM DELMAZURE, LEQUILBEC
- ☞ Mme MARWAN

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:**

- ☞ Mme BONNEMAINS
- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

**À TITRE CONSULTATIF :**

- ☞ Mme RUAULD, Directrice Générale par intérim
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique Administration Générale
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale



# Acte à classer

**B2023-003**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-03-10T09-21-29.02 ( MI243669443 )

**Identifiant unique de l'acte :** 050-275000016-20230307-B2023-003-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Cherbourg en Cotentin - Impasse Orange - Convention de servitude entre Presqu'île Habitat et Enedis

**Date de décision :** 07/03/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [B-23-003 CONVENTION DE SERVITUDE.PDF](#)

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/03/23 à 09:21

Date 10/03/23 à 09:21

Date 10/03/23 à 09:26

Par [BOISSET Martine](#)

Par [BOISSET Martine](#)



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

**BUREAU**

Séance du 07 Mars 2023

DÉLIBÉRATION : B-23/004

**44 RUE TOUR CARRÉE - PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA REPRISE DES JOINTS DE PIERRE SUR UNE PARTIE DE LA TOUR DE L'IMMEUBLE (DOSSIER SCI DU CHÂTEAU)**

Presqu'île Habitat a réalisé des travaux de démolition et de reconstruction au 44 rue Tour Carrée sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Dans le cadre de ses travaux, une partie de la tour a été découverte et s'est ainsi retrouvée à nue, dès lors que le bâtiment démoli s'appuyait dessus.

Suite au rapport d'expertise du 19 Décembre 2022, l'expert préconise la prise en charge, par Presqu'île Habitat, des travaux de reprise des joints de pierre sur une partie de la tour, au bénéfice de la SCI du Château.

Il a été convenu d'un protocole d'accord afin de répondre à cette demande.

Le présent protocole, confidentiel, est présenté aux membres du Bureau.

Le Bureau autorise la Directrice Générale par intérim à signer ce protocole d'accord confidentiel.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 07 Mars 2023

Copie certifiée conforme

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

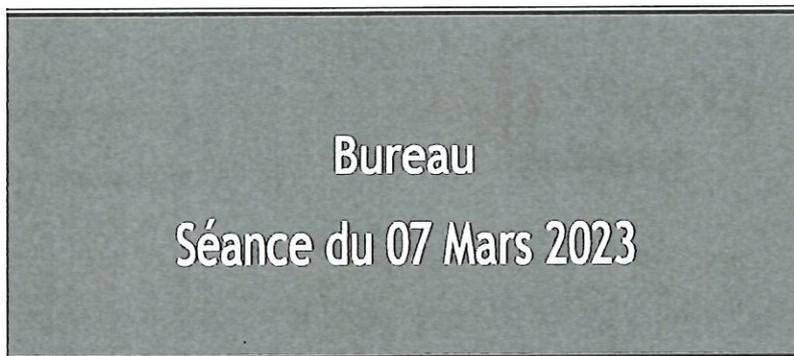


Estelle RUAULD

LE PRÉSIDENT



Gilbert LEPOITTEVIN



L'an deux mille vingt-trois, le 07 Mars à 14<sup>h</sup>00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 27 Février 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :**

- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président, MM DELMAZURE, LEQUILBEC
- ☞ Mme MARWAN

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:**

- ☞ Mme BONNEMAINS
- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN)

**À TITRE CONSULTATIF :**

- ☞ Mme RUAULD, Directrice Générale par intérim
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative & Juridique Administration Générale
- ☞ M. GUENNOC, Responsable de l'Administration Générale



# Acte à classer

**B2023-004**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-03-10T09-21-30.00 ( MI243669444 )

**Identifiant unique de l'acte :** 050-275000016-20230307-B2023-004-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** 44 Tour Carrée - Protocole d'accord sur la reprise des joints de pierre sur une partie de la tour de l'immeuble (dossier SCI du Château)

**Date de décision :** 07/03/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [B-23-004 VALIDATION PROTOCOLE ACCORD - 44 TOUR CARREE.PDF](#)

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/03/23 à 09:21

Date 10/03/23 à 09:21

Date 10/03/23 à 09:32

Par [BOISSET Martine](#)

Par [BOISSET Martine](#)